



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 avril 2025 — N° 202

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Louis-Marie Jutras et souligner le succès de l'entreprise Les Cultures de chez nous.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le Jour de la Terre.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de l'action bénévole.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de Patin Libre.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'un spectacle-bénéfice présenté par Beautés Fatales au profit du département de pédopsychiatrie de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

22 avril 2025

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine sikh.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le Jour de la Terre.

Mme Gentilcore (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le travail de La HUTTE.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de l'action bénévole.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de La Maison de la Famille Joli-Cœur.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner la performance d'une délégation de l'Université Laval aux Jeux miniers canadiens.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de rendre hommage à Me André Allard.

22 avril 2025

À 13 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'avenant n° 3 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans les communautés d'Odanak et de Wôlinak pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028;

(Dépôt n° 2462-20250422)

L'avenant n° 3 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028;

(Dépôt n° 2463-20250422)

L'avenant n° 4 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028;

(Dépôt n° 2464-20250422)

L'avenant n° 4 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028;

(Dépôt n° 2465-20250422)

L'avenant n° 4 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kebaowek pour la période au 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2025 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2466-20250422)

22 avril 2025

L'avenant n° 4 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2030;

(Dépôt n° 2467-20250422)

L'avenant n° 4 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Wemotaci pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028;

(Dépôt n° 2468-20250422)

L'avenant n° 4 à l'Entente intérimaire sur la prestation des services policiers dans le village naskapi de Kawawachikamach pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2025 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2469-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Listuguj pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2470-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pakua Shipi pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

(Dépôt n° 2471-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2029;

(Dépôt n° 2472-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2025;

(Dépôt n° 2473-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2474-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2475-20250422)

22 avril 2025

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Wendake pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028;
(Dépôt n° 2476-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028;
(Dépôt n° 2477-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2025;
(Dépôt n° 2478-20250422)

L'avenant n° 5 à l'Entente sur le financement des services policiers dans la communauté de Kahnawake pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2029 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2479-20250422)

L'avenant n° 6 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Gesgapegiag pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2025 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2480-20250422)

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2029 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2481-20250422)

Le décret du gouvernement du Québec n° 421-2025 concernant la Convention complémentaire n° 4 à la Convention du Nord-Est québécois entre la Corporation foncière naskapie de Schefferville, la Société Makivik, le gouvernement de la Nation crie, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.
(Dépôt n° 2482-20250422)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 260 concernant les mesures mises en œuvre au cours des dernières années afin de lutter contre la montée de l'itinérance à Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 18 mars 2025 par M. Grandmont (Taschereau);
(Dépôt n° 2483-20250422)

22 avril 2025

La réponse à la question écrite n° 263 concernant les investissements du gouvernement en lien avec l'intelligence artificielle, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 mars 2025 par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys);
(Dépôt n° 2484-20250422)

La réponse à la question écrite n° 268 concernant le financement octroyé au Groupe de recherche et d'intervention psychosociale de Montréal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 mars 2025 par Mme Prass (D'Arcy-McGee);
(Dépôt n° 2485-20250422)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 19 mars 2025 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant le maintien de la gratuité dans les musées les premiers dimanches du mois.
(Dépôt n° 2486-20250422)

Mme la présidente dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 10 avril 2025 :

Décision 2355 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires;
(Dépôt n° 2487-20250422)

Décision 2356 concernant le Règlement sur l'autorisation de conclure des contrats d'approvisionnement de matériel et logiciels informatiques à des conditions différentes de celles applicables en vertu du Règlement sur les contrats de l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 2488-20250422)

Puis, elle dépose :

Le rapport détaillé du directeur général des élections du Québec sur les résultats officiels du scrutin de l'élection partielle du 17 mars 2025 dans la circonscription électorale de Terrebonne;
(Dépôt n° 2489-20250422)

22 avril 2025

Copie du préavis de la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 23 avril 2025, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2490-20250422)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 22 avril 2025, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 2491-20250422)

Le rapport est adopté.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), à titre de présidente, dépose :

Le rapport intérimaire de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes qui, le 14 avril 2025, s'est réunie en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission. Le rapport contient une recommandation.

(Dépôt n° 2492-20250422)

Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 17 avril 2025, s'est réuni afin de statuer sur la demande des députés du Parti québécois afin de devenir membre d'une commission parlementaire.

(Dépôt n° 2493-20250422)

22 avril 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère son entière confiance envers le travail de vérification et d'enquête des équipes de l'Autorité des marchés publics et du Vérificateur général du Québec.

22 avril 2025

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 454 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Drainville, ministre de l'Éducation, présente une motion concernant les principes de laïcité et de neutralité dans les écoles publiques du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Haytayan (Laval-des-Rapides), M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale fasse appel à son devoir de mémoire et commémore le génocide arménien qui fut l'une des plus terribles tragédies qui a marqué le début du vingtième siècle;

QU'elle rende hommage aux 1,5 million de victimes qui, il y a 110 ans, ont péri lors de sombres événements qui débutèrent en avril 1915 et qu'elle exprime sa solidarité envers le peuple arménien et les membres de cette diaspora;

QU'elle rappelle que le peuple arménien a été au cours des dernières années à nouveau victime d'un conflit sanglant dans la région du Haut-Karabakh;

QU'elle appelle de tous ses vœux l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique et plus égalitaire et qu'elle réitère son engagement ferme à lutter contre toute forme de haine, de discrimination raciale, ethnique et confessionnelle;

22 avril 2025

QU'enfin, les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant le financement du transport en commun; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques dès le mercredi 23 avril 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Directeur général des élections
Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions
parlementaires de l'Université Laval
Confédération des syndicats nationaux

22 avril 2025

M. Patrick Taillon, professeur à la Faculté de droit de
l'Université Laval
Force jeunesse
Réseau québécois des groupes écologistes

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute
12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute
12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour
l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour la députée
indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable des Institutions
démocratiques soit membre de ladite Commission pour la durée
du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude
détaillée du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale;

22 avril 2025

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 23 avril 2025, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que sur les sept budgets déposés par le gouvernement caquiste, six d'entre eux étaient déficitaires;

22 avril 2025

QU'elle constate que selon les prévisions de son propre gouvernement, à la fin de son mandat, le premier ministre aura été responsable d'un ajout de 96 milliards de dollars sur la dette du Québec;

QU'elle prenne acte que cette mauvaise gestion financière a résulté en une baisse de la cote de crédit du Québec auprès de l'agence Standard & Poor's qui entraînera des coûts supplémentaires en matière de service de la dette;

QU'elle constate que cela a pour effet de limiter sévèrement la capacité du Québec à répondre adéquatement aux nombreux défis auxquels il fait face;

QU'elle reconnaisse qu'il s'agit d'un triste legs pour les générations futures;

QU'enfin, l'Assemblée nationale dénonce cette dégradation des finances publiques du Québec sous la gouverne du premier ministre et du ministre des Finances.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Jolin-Barrette, ministre responsable des Relations canadiennes, propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que le pouvoir de nomination des juges des cours supérieures des États fédérés appartient au gouverneur général en vertu de l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867*;

22 avril 2025

QU'elle constate que l'exercice de ce pouvoir est circonscrit, en ce qui concerne le Québec, par la condition voulant que les juges soient choisis parmi les membres du Barreau du Québec en vertu de l'article 98 de cette même loi;

QU'elle constate que l'article 98 de la *Loi constitutionnelle de 1867* vise à assurer que les juges des cours supérieures du Québec maîtrisent le droit qui y est en vigueur;

QU'elle souligne que le Québec est le seul État de tradition civiliste au sein de la fédération;

QU'elle considère qu'il y a lieu de protéger et de promouvoir cette tradition en précisant davantage la condition de nomination prévue à l'article 98;

QU'elle souligne qu'une telle modification peut être effectuée, conformément à l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, par proclamation de la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Chambre des communes;

QU'elle précise qu'une telle modification ne constitue en aucune façon une reconnaissance par l'Assemblée nationale de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui fut adoptée sans son consentement;

QUE l'Assemblée nationale autorise la modification de la Constitution du Canada par proclamation de la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada, en conformité avec le texte suivant :

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA
LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

1. *La Loi constitutionnelle de 1867* est modifiée par le remplacement de l'article 98 par le suivant :

98Q.1. Les juges des cours supérieures du Québec sont choisis parmi les membres du Barreau du Québec ayant été recommandés par le gouvernement du Québec.

22 avril 2025

TITRE

2. Titre de la présente modification : « Modification constitutionnelle de (année de proclamation) (Québec) ».

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux, ainsi que les amendements transmis par M. Dubé, ministre de la Santé, et M. Marissal (Rosemont).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, l'amendement de M. Dubé, ministre de la Santé, est adopté à la majorité des voix.

L'amendement de M. Marissal (Rosemont) est rejeté.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

À 17 h 53, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

22 avril 2025

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « La dégradation des finances publiques et de la décote de crédit du Québec par l'agence Standard and Poor's ».

À 18 h 44, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 avril 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

22 avril 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 454)

POUR - 96

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	